



« Printemps : le vendredi  
20/03 ».

« Passage à l'heure d'été :  
le dimanche 29/03 ».

## VIE COMMUNALE :

### Réunions :

Conseil municipal : le jeudi 05/03 à 19h00 dans la salle du Conseil à la Mairie.

### Logement social :

Un appartement neuf de type 2 est disponible à la location.  
Renseignements à la Mairie.

### Lotissement Les Lavandières :

Il reste un lot à vendre au cœur du lotissement de 575m<sup>2</sup>.  
Un lotissement idéalement placé de par sa proximité du centre bourg mais également bordant un plan d'eau de 3ha, agrémenté de nombreux jeux et d'un parcours pédestre.  
Renseignements à la Mairie.

### Travaux sur la commune :

Le curage des fossés et le dérasement des accotements sur 18 tronçons de voirie soit 7 800 m environ aura lieu du 02 au 09/03.

Les principaux villages concernés sont : Quédillac, Le Maupas, Le Haut Bel Air, Launay Boulais, Le Boscher, La Ville ès Guitton, La Ville Girouais, La Ville Préau, Le Bas Gasnioux, Les Fougerais, La Ville Chauvin, La Ville Jugon (Nord), La Ville Danet.

Un arrêté de circulation alternée a été délivré à l'entreprise 2LTP, chargée de l'exécution des travaux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

### Elections :

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15/03 pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 22/03 pour le second tour.

Le bureau de vote est situé à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, et sera ouvert **de 8h à 18h**.

Pour pouvoir voter, vous devrez présenter, en même temps que votre carte électorale (non obligatoire), une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie, carte de combattant, carte d'invalidité...).

**Les électeurs et électrices non munis d'une pièce d'identité ne seront pas admis à prendre part au scrutin.**

## AGENDA :

**07/03 :** Repas à 20h à la salle polyvalente (Société de Chasse).

**14/03 :** Repas à 20h à la salle polyvalente (Comité des Fêtes).

**19/03 :** Repas de Printemps à 12h à la salle polyvalente (Club du Bois Joly).

## PAVOISEMENT :

Le 11/03 : Journée nationale en hommage aux victimes du terrorisme.

Le 19/03 : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

## SMICTOM : Collecte des déchets :

Bac vert : les mardis 03, 10, 17, 24 et 31/03.

Bac jaune : les vendredis 06 et 20/03.

[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr).

## Collecte des DASRI (aiguilles, seringues, lancettes) :

Du lundi 02 au samedi 07/03 aux jours et heures d'ouverture des déchèteries.

Retrait des boîtes vides dans les pharmacies.

[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

## PAROISSE SAINT ELOI DU GARUN :

Une permanence a lieu tous les samedis de 11h à 12h, à la maison paroissiale de Boisgervilly (Rue Saint Eutrope) et du lundi au samedi de 9h à 12h au presbytère de Montauban.

**Messe :** dimanche 08/03 à 9h30.

**Téléphone :** 02.99.06.61.72.

**Courriel :** [paroissestelo@yahoo.fr](mailto:paroissestelo@yahoo.fr)

**Site internet :** [rennes.catholique/paroissestelo.fr](http://rennes.catholique/paroissestelo.fr)

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : 02.99.61.76.64

**Heure du conte :** mercredi 04/03 à 15h30.

**Bébés Lecteurs :** vendredi 06/03 à 10h15 et 11h.

Les horaires d'ouverture au public restent inchangés :

- Mercredi de 14h30 à 18h30
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h15.

## GESTE DU MOIS :

Le code de la santé publique précise ***qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité ou à la santé du voisinage.*** Si vous êtes amateur de musique, veillez à ne pas dépasser le volume généralement admis. De même, si vous êtes propriétaire d'un chien, ses aboiements intempestifs peuvent être considérés comme une nuisance par votre voisinage.

**Vous réalisez des travaux de rénovation ou décoration ? Informez vos voisins** de la durée des travaux et veillez à respecter les horaires autorisés : de 8h à 12h et de 14h à 19h30 en semaine. Pour les bricoleurs du week-end, vos travaux peuvent être réalisés le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 12h uniquement.

**Tapage diurne et tapage nocturne sont passibles d'une amende de 450€ selon la fréquence, la répétition et la localisation des nuisances.**

## RELEVÉ PLUVIOMETRIQUE 2020 :

Le relevé des précipitations se fait quotidiennement dans le bourg de Boisgervilly.

Mois	Boisgervilly (Bourg)		Moyenne sur le Dpt 35 de 1988 à 2012 Source Météo France
	2019	2020	
Janvier	51 mm	78 mm	98 mm
Février	48 mm	93 mm	32 mm
<b>TOTAL</b>	<b>99 mm</b>	<b>171 mm</b>	<b>130 mm</b>

## ENFANCE ET JEUNESSE :

### - Ecole publique « La Rose des Vents » :

Nouvelle inscription année scolaire 2020-2021

Il est **nécessaire de vous présenter en Mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile** afin d'obtenir un certificat d'inscription à transmettre à la directrice de l'école.

**Ecole publique « La Rose des Vents » : 02.99.06.49.70.**

### - Centre de loisirs :

Il est ouvert **chaque mercredi en période scolaire.** Possibilité d'inscription à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.

Les inscriptions s'effectuent via le portail famille.

Contact : Delphine ROBERT au 07.78.72.21.42 ou [centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr](mailto:centredeloisirs-boisgervilly@orange.fr).

L'équipe d'animation ne propose pas de programme d'activités à la journée définis à l'avance. Le programme de la journée se construit avec les enfants afin de s'adapter au mieux aux rythmes et envies des enfants. Les activités mises en place sont en lien avec les objectifs du projet pédagogique :

- 1) Favoriser le bien-être de l'enfant
- 2) Favoriser l'autonomie de l'enfant
- 3) Favoriser l'éveil et la curiosité de l'enfant.

### - Service jeunesse :

**Forum Jobs d'été le samedi 07/03 de 8h30 à 12h30 à la salle des fêtes de Médréac :** organiser sa recherche, consulter des offres d'emploi, participer à des temps d'échange.

Sur place, plusieurs secteurs d'activité seront représentés : restauration, animation, intérim, agro-alimentaire...

[www.stmeen-montauban.fr](http://www.stmeen-montauban.fr)

## RÉSIDENCE BOIS JOLY :

### Animations de mars :

Jours	Matin 10h30	Après-midi 14h30
Lundi 02	Motricité et lien social	« Chabadada » avec l'EHPAD de Montauban
Lundi 09	Motricité et lien social	Sarbacane et Boccia
Mercredi 11		Visite du village animé à Guer
Mercredi 18	Motricité et lien social	Chorale « Les aventuriers »
Vendredi 20	Motricité avec l'EHPAD de Romillé	Loto
Lundi 23	Crèche de Muel	Atelier manuel avec le lycée
Lundi 30	Motricité et lien social	Cinéma « Esprit de famille »

**Animatrice :** Mme Francine CLOUET : 06.78.26.66.16

## VIE ASSOCIATIVE :

### ***Rubrique réservée à toutes les associations.***

Pour information, le Comité des Fêtes et la Société de chasse ont inversé leurs dates de repas du mois de mars :

- Le 7/03 : repas de la Société de chasse
- Le 14/03 : repas des bénévoles du Comité des Fêtes.

### **JSB Randonnée :**

Dates des randonnées pour le mois de mars : mardis 3, 10, 17, 24 et 31/03.

La randonnée du samedi aura lieu le 14/03.

Le rendez-vous pour le covoiturage se fait au parking du terrain des sports. Départ à 13h45.

Ouvert à tous. Se munir d'un certificat médical.

Contact : Hubert PETITPAS au 02.99.06.53.20 ou 06.89.76.26.93 - Email : [petitpashubert@gmail.com](mailto:petitpashubert@gmail.com)

### **JSB Basket :**

Vous pouvez consulter les horaires des matchs sur le site : <http://www.ocmbasket.com>.

### **Club du Bois Joly :**

#### **Activités du mois de mars :**

- Jeudi 05/03 : Rencontre des adhérents à 13h45.
- Jeudi 19/03 : Repas de Printemps à la salle polyvalente à 12h. Prix 17€. Inscriptions avant le 13/03 auprès des responsables.
- Mercredi 25/03 : Sélection de palets dans les salles du club derrière la Mairie.
- Vendredi 03/04 : Concours de belote organisé par le club à la salle des fêtes de Montauban.

### **Comité des Fêtes :**

Rappel : repas des bénévoles. Tous les bénévoles ayant participé aux activités pour les week-ends de Pentecôte ainsi que leur conjoint (e) sont invités à la soirée du 14/03 à 20h à la salle polyvalente. Vous pouvez vous inscrire au Bar de la Mairie, ou au 06.25.72.40.12, jusqu'au 09/03.

### **Secours catholique :**

La boutique solidaire « côté cœur » pour s'habiller à petits prix, discuter et partager.

Ouverte le lundi, le vendredi et le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 10h à 12h30 (sauf pendant les vacances scolaires).

Un « **défilé de mode** » est organisé pour présenter la boutique solidaire le samedi 07/03 à 14h30 au cinéma de Montauban. Entrée gratuite.

A l'issue du défilé, l'équipe vous invitera à visiter la boutique et à partager le verre de l'amitié.

Boutique solidaire : avenue de la Gare – Montauban de Bretagne.

### **Ecole de musique :**

#### **Programme du mois de mars :**

- Mercredi 11/03 à 18h30 : moment musical présenté par les classes de cuivre à la salle Ravel de Montauban.
- Vendredi 20/03 à 20h30 : récital de flûte traversière à la salle Ravel de Montauban.

Contacts : 02.99.06.60.54 ou [contact@empb.fr](mailto:contact@empb.fr) – [www.empb.fr](http://www.empb.fr) – Facebook : empb.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

### **Maison de services au public :**

Vous rencontrez des obstacles lors de vos démarches administratives ? La maison de Services au Public est là pour vous informer, vous orienter et vous accompagner dans les questions du quotidien (emploi, logement, accès aux droits, retraite, déplacement, point information jeunesse).

La liste des permanences (PAE, CAF 35, ADIL 35, CDAS, CPAM...) est disponible en Mairie.

MSAP - 2 rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.

Contacts : 02.99.09.44.56 ou [msap@stmeen-montauban.fr](mailto:msap@stmeen-montauban.fr)

## DEPARTEMENT : BUDGET PARTICIPATIF POUR LES 11-25 ANS :

### **100 000€ pour les projets des jeunes ?**

Le département d'Ille et Vilaine veut encourager des projets imaginés par des jeunes. Ces projets devront être réalisés sur le territoire où ils habitent. Le département y consacre 100 000 € à répartir entre les différents projets.

### **Qui peut participer ?**

Les jeunes de 11 à 25 ans qui habitent sur les territoires de Brocéliande, Redon et Vallons-de-Vilaine.  
Les juniors associations des Pays de Brocéliande, Redon et Vallons-de-Vilaine.

### **Comment participer ?**

Les idées de projets doivent être déposées sur [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr)  
La création d'un compte est nécessaire pour s'identifier sur la plateforme.

### **Quand ?**

Le dépôt des idées sur la plateforme est ouvert **du 3 février au 11 avril 2020.**

### **Les idées déposées devront :**

- Avoir un intérêt collectif (et non individuel).
- Porter sur des sujets ayant trait à la culture, au sport, à l'égalité filles-garçons, à la citoyenneté, à l'environnement, au développement durable, à l'éducation, à l'économie sociale et solidaire...
- Relever d'une dépense d'investissement (projets d'aménagement, de travaux ou d'acquisition d'équipements).

**Quelques exemples de projets possibles :** financer une piste cyclable, un sentier piéton, installer un composteur de quartier, installer une borne wifi gratuite, un lieu de bricolage participatif, végétaliser un espace public...

***T'as une idée ? A toi de jouer ! Propose ton projet sur [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr)***

## GACM TELETHON :

**MéliMélo** SAMEDI 7 mars 2020  
Téléthon



## ENVIRONNEMENT :

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies et arbustes, élagage, débroussaillage et autres pratiques similaires) est interdit tout au long de l'année.

Ils sont considérés comme déchets ménagers et doivent être déposés en déchetterie.

### **Autre alternative : recyclez vos déchets verts dans votre jardin !**

Tontes, tailles et feuilles mortes sont des ressources gratuites pour votre jardin. Utilisez-les en paillage ou en compostage avec vos déchets de cuisine. Le broyat peut aussi être utilisé pour les litières d'animaux domestiques, pour les aménagements paysagers ou pour faire une allée de jardin. Vos branchages peuvent servir de tuteurs pour votre potager ou bien encore de fagots pour allumer votre barbecue.

## PERMANENCES A LA MAIRIE : 02.99.06.42.05

**Maire : M. Bernard PIEDVACHE :** le samedi matin de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous.

**Les Adjoints (M. GUINARD, M. TRÉGOUËT, Mme BROUCK, Mme BERTHELOT)** sur rendez-vous.

**Conseillers Départementaux : Mme DAUGAN et M. GUITTON**

Prendre rendez-vous au secrétariat des élus au 02.99.02.35.17.